

# LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale • FGTB • Septembre 2015 • 3<sup>ème</sup> trimestre • Bureau de dépôt Antwerpen X • P509359



## MANIFESTATION NATIONALE

**MERCREDI  
7 OCTOBRE  
BRUXELLES**

België - Belgique  
PP.-PB.  
2030 ANTWERPEN X  
1/3179

**FGTB**  
Ensemble, on est plus forts



**FGTB**

**Construction**

**Ensemble, on est plus forts**

Editeur responsable: La Centrale Générale-FGTB,  
Paul Lootens, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

# STOP AU DUMPING SOCIAL MAINTENANT. LA

## LE DUMPING SOCIAL EN TROIS ÉTAPES

- 1 Les ouvriers de la construction étrangers qui sont détachés en Belgique doivent bénéficier des salaires belges, mais entre-temps ils continuent à payer des impôts et la sécurité sociale dans leur propre pays. Au tarif de ce pays. Voilà déjà une première différence au niveau du coût salarial.
- 2 Un autre problème, tout aussi important, est le travail au noir, qui est fort répandu dans le détachement. Les négriers n'appliquent pas les salaires belges et ne paient aucune contribution dans leur propre pays, mais cela ne s'arrête pas là. Ils ne respectent pas non plus la sécurité, le repos du samedi, la durée du travail, ... !
- 3 Résultat : une grande différence au niveau du coût salarial. Les entreprises belges licencient leurs ouvriers et sous-traitent le travail à des sous-traitants étrangers. Tout cela sans trop de contrôle.

### Voilà ce que fait le dumping social :

- ✓ il sape l'emploi,
- ✓ il exploite les ouvriers du bâtiment étrangers,
- ✓ et il laisse les négriers empocher les bénéfices.

## LE DUMPING SOCIAL EN CHIFFRES

- ✓ **15.000 emplois sont passés à la trappe** dans les entreprises de construction belges ces trois dernières années.
- ✓ **30.000 ouvriers de la construction étrangers sont occupés** à temps plein sur des chantiers belges.

## DES ACTIONS MAINTENANT !

La coupe est pleine. Assez de blabla, il est grand temps d'agir. C'est ce que la FGTB-Construction a fait ces derniers mois, en menant des actions contre tous ces abus sur les chantiers. Nous informons également les ouvriers étrangers de leurs droits.

Il a été convenu d'un plan d'action avec les employeurs et le gouvernement. Il faut maintenant le mettre en pratique.

Quelques points d'une liste fort longue :

- ✓ Enregistrement des présences sur tous les chantiers.
- ✓ Adjudication correcte des travaux publics.
- ✓ Restriction du nombre de sous-traitants dans la chaîne.
- ✓ Davantage de contrôles par les services d'inspection.



# A COUPE EST PLEINE - ACTIONS CONCRETES



## “Nous sommes mis au chômage alors qu’il y a trop de travail”

Je suis échafaudier depuis 5 ans, mais il y a très peu de jeunes comme moi qui peuvent encore trouver du travail dans la construction. Ce sont des travailleurs étrangers qui sont mis au travail, pour un salaire de misère. Et s’ils ne conviennent pas, ils sont purement et

simplement renvoyés chez eux. Soit nous devons prendre des jours de congé, soit nous sommes mis au chômage alors qu’en réalité, il y a trop de travail.

*Nick Reys, délégué FGTB-Construction*

## “Ces travailleurs étrangers sont nos camarades”

Les ouvriers de la construction étrangers sont des gens comme nous. Nous sommes à leurs côtés. Nous ne menons pas d’actions contre eux, ce que nous combattons, c’est la manière dont ils sont traités. Ils sont parqués dans des baraquements ou des caravanes. Et ils doivent encore donner une partie de leur salaire pour payer le loyer. Récemment, nous sommes allés sur le chantier de

Deurgancksluis, un gigantesque projet de prestige. Mais les travailleurs étrangers y sont logés dans des containers. Ils y sont enfermés, ils ne peuvent même pas en sortir puisque le chantier se trouve au milieu de nulle part. C’est véritablement de l’esclavagisme.

*Jeroen Boone, délégué FGTB-Construction*



## “En Espagne, nous vivions à 18 dans un petit appartement”

Je suis Portugais. Je suis parti travailler en Espagne parce que chez nous, il y avait beaucoup de travailleurs polonais qui venaient travailler pour moins cher. En Espagne, je me suis retrouvé à partager un petit appartement avec 18 autres travailleurs. Nous dormions à même le sol et malgré tout, nous avons eu la mauvaise surprise d’apprendre que le patron ne payait même pas le loyer. Et puis je suis

arrivé en Belgique. Non, vous ne devez pas nous blâmer. Si mes compatriotes acceptent de travailler pour 3 euros par heure, c’est parce que c’est toujours plus que de ne rien gagner du tout. Certains profitent de cette situation pour les exploiter.

*Manuel Joaquim Moreira De Costa, délégué FGTB-Construction*





## TRAVAUX EN HAUTEUR : DANGEREUX DANS 1 CAS SUR 2

Après contrôle de l'inspection, 1 chantier sur 2 a été arrêté pour cause de risques trop élevés ! En effet, les chutes de hauteur représentent une trop grande partie des accidents du travail. Il s'agit dans ce cas tant de chutes de personnes que d'objets qui blessent des travailleurs.



C'est pour cette raison que le CNAC (l'institut de sécurité dans la construction) lance une campagne qui vise à soutenir l'usage correct de moyens de protection antichute collective et individuelle.

Plus d'informations sur les sites Internet

[www.basharnas.be](http://www.basharnas.be) ;  
[www.herveharnais.be](http://www.herveharnais.be) ;  
[www.frankfallschutz.be](http://www.frankfallschutz.be)

## PRIME SYNDICALE - RAPPEL

Fin juin, tous les ouvriers de la construction ont reçu une lettre du Fonds pour le paiement de la prime syndicale. N'oubliez pas de remettre cette lettre à votre section syndicale. La FGTB-Construction se charge du paiement. Certains ouvriers (intérimaires....) peuvent encore recevoir une lettre en octobre.

## FICHE DE PENSION ET CARTE DE LEGITIMATION

### ENVOI LE 12 OCTOBRE

Le Fonds envoie votre fiche de pension avec la carte de légitimation à votre domicile.

### CARTE DE LEGITIMATION

Vous devez la conserver précieusement et ne pas la remettre au service chômage. Nos services chômage reçoivent les données directement du Fonds de Sécurité d'Existence.

### FICHE DE PENSION

Elle récapitule l'état de votre propre compte de pension. Chaque trimestre, un montant est versé sur ce compte. Ce montant correspond à un pourcentage de votre salaire. Vous épargnez ainsi un capital qui vous sera versé à votre départ à la pension.

## TIMBRES DE FIDELITE

L'ouvrier de la construction reçoit chaque année un timbre de fidélité. Auparavant, vous receviez la carte-fidélité de l'employeur. Vous recevez maintenant le document chez vous. Ne la perdez pas car elle vaut de l'argent: 9% du salaire brut que vous avez gagné durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

## A PARTIR DU 26 OCTOBRE

La FGTB-Construction effectuera le paiement. Remettez le document à votre section syndicale.

Veuillez indiquer votre numéro de compte.

## MALADIE : MODIFICATION !

Les 12 premiers mois de maladie et d'accident du travail ne sont plus assimilés pour les timbres de fidélité.

L'intervention - indemnité journalière a été augmentée.

En cas d'incapacité de plus d'un mois, contactez votre section régionale !

## JOURS DE REPOS

Période principale : du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vous recevrez début décembre le formulaire de votre employeur. La FGTB-Construction se charge du paiement.

→ En cas de licenciement après le 22 octobre 2015 (et encore au chômage au 21 décembre), vous conservez votre droit aux jours de repos.

## SALAIRES AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE : PAS DE CHANGEMENT

- Les salaires ne sont pas adaptés en raison du blocage de l'index.



plus d'info: [www.accg.be](http://www.accg.be)